

Le loyer des appartements est stabilisé pour toujours.

Un loyer plus modéré ; obtenez un remboursement.

En tant que locataire bénéficiant d'un loyer stabilisé, vous disposez de protections supplémentaires, telles que:

- · des limites quant à l'augmentation des loyers
- · un droit au renouvellement du bail
- des protections contre certaines formes d'expulsions
- · les membres de votre famille qui résident avec vous
- peuvent avoir le droit de prendre en charge
- votre location

Votre appartement à loyer stabilisé ne sera jamais déstabilisé:

Une nouvelle loi garantit aux locataires que leur propriétaire ne pourra jamais les priver de leur protection en les privant de la stabilisation de leur appartement.

Le loyer peut être stabilisé même si le propriétaire, le bail ou l'historique des loyers indique le contraire.

Déterminez si votre loyer est stabilisé:

Étape 1 : Obtenez votre « historique de loyers » auprès de la division NYS du logement et du renouvellement communautaire (DHCR) - c'est facile

- Pour recevoir un exemplaire par la poste, veuillez consulter le site Web du DHCR en cliquant sur ce lien : https://portal.hcr.ny.gov/app/ask
- Si vous souhaitez obtenir une copie immédiatement, il vous suffira de vous rendre dans un bureau du DHCR muni d'une photo d'identité et d'une preuve de votre location.

Étape 2 : Consultez l'historique de vos loyers

Il vous sera peut-être possible de contester la déréglementation et même d'obtenir un remboursement.

Voici quelques signes attestant d'une déréglementation illégale:

- une augmentation du loyer inexpliquée ou
- injustifiée
- des périodes sans enregistrement
- Une location préférentielles

Si votre propriétaire tente de déstabiliser le loyer de votre appartement ou si des informations sur votre historique de loyers sont suspectes, contactez LegalServices NYC au 917-661-4500.

